

La Lettre du SAGE VIE et JAUNAY

N° 18
2016

Informations sur le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Édito



Un territoire qui se structure

La mise en œuvre opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est désormais assurée jusqu'en 2019 sur les volets milieux aquatiques et pollutions diffuses !

Un travail important d'organisation, de gouvernance, de recherche de financements a été mené dans un esprit de simplification, de cohérence et de partenariat.

Le Contrat Territorial Vie et Jaunay a ainsi été signé en 2016, au Poiré sur Vie, entre le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Département de la Vendée et 14 maîtres d'ouvrage. D'un montant de 9 840 000 €, il est coordonné par la Commission Locale de l'Eau et succède aux quatre contrats précédents portés par les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable et le Syndicat Mixte.

Le Contrat Régional de Bassin Versant, signé en 2015 avec la Région des Pays de la Loire, et le Projet Agro-Environnemental et Climatique complètent le dispositif. L'effort financier pour la reconquête du bon état des eaux est important et je remercie nos partenaires pour leur participation.

L'année 2016 a aussi été marquée par une crise profonde de l'élevage et je tiens ici à réaffirmer notre soutien aux agriculteurs et notre volonté de concilier économie et environnement. Des dispositifs, basés sur le volontariat, sont en place pour soutenir les 500 exploitations du bassin versant dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs systèmes d'exploitation.

Je tiens enfin à renouveler mes félicitations envers les responsables des 37 communes du bassin versant, toutes engagées dans une démarche de réduction de l'utilisation des désherbants chimiques. Parmi elles, **10 communes entretiennent leurs espaces publics sans pesticides.** Sans attendre les échéances réglementaires, elles ont su adapter leurs pratiques et répondre aux enjeux environnementaux et de santé.

Je vous souhaite une très bonne lecture et une très bonne année.



Jean-Claude MERCERON,
Président de la Commission Locale
de l'Eau Vie et Jaunay,
Ancien Sénateur de la Vendée.

Sommaire

p. 2 & 3 Rétrospective

- Exposition "Sauvages des rues"
- Contrat Territorial 2015-2019
- Abreuvement et gestion des bords de cours d'eau
- Collectivités : vers le zéro phyto



p. 4 & 5 Travaux 2016

- Restauration des marais
- Continuité écologique et renaturation de cours d'eau
- Restauration de la ripisylve



p. 6 Zoom sur...

L'association syndicale des marais du Jaunay et du Gué Gorand

- Le Dico du SAGE



Rétrospective

Exposition "Sauvages des rues, belles et rebelles" : des animations à foison !

L'exposition "Sauvages des rues, belles et rebelles" est un outil de sensibilisation créé par les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) au sujet des soi-disant "Mauvaises herbes". Testée en 2015, la Commission Locale de l'Eau a souhaité la déployer en 2016 sur l'ensemble du bassin versant, en partenariat avec le CPIE Logne et Grand-Lieu.

L'objectif de la Commission Locale de l'Eau : **accompagner la démarche de réduction de l'utilisation des pesticides des communes afin qu'elle soit comprise et mise en œuvre chez les particuliers.**

Jardiner au naturel contribue en effet à améliorer la qualité de l'eau, à développer la biodiversité et à préserver notre santé ! Tout le monde est gagnant mais cela nécessite des évolutions de pratiques et de regard.

En 2016, les communes de **Soullans, Beaulieu-sous-la-Roche, La Genétouze et Le Fenouiller** ont accueilli l'exposition et développé un programme d'animations avec l'appui de la Commission Locale de l'Eau. Conférences sur le jardinage au naturel et la biodiversité, balades botaniques et sorties nature, visites de jardin, démonstrations par les services des méthodes alternatives, animations auprès des enfants... ont ponctué le printemps. **Au total, 600 personnes ont participé à la vingtaine d'animations proposées !**

Des échanges riches en découvertes qui seront poursuivis en 2017 sur les communes d'**Aizenay, L'Aiguillon-sur-Vie, Saint-Hilaire-de-Riez et Venansault.**



Animation par l'association La Cicadelle à Beaulieu-sous-la-Roche

Signature du Contrat Territorial 2015-2019 et démarrage du volet agricole

Jusqu'en 2014, notre territoire était couvert par quatre contrats différents signés avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : trois contrats « qualité de l'eau » et un contrat restauration-entretien rivières et zones humides.

Depuis, les acteurs du bassin versant et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ont décidé de simplifier le dispositif contractuel en instituant un contrat unique couvrant l'intégralité du périmètre du SAGE et réunissant les volets milieux aquatiques et pollutions diffuses. Ce contrat est coordonné par la Commission Locale de l'Eau.



Les signataires du Contrat Territorial



Le Contrat Territorial Vie et Jaunay a ainsi été signé entre le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Département de la Vendée, les communes d'Aizenay, de Beaulieu-sous-la-Roche, de Saint-Hilaire-de-Riez, la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le SIAEP* de la Haute Vallée de la Vie, le SIAEP de la Vallée du Jaunay, Vendée Eau et les structures agricoles.

Le volet agricole du contrat est opérationnel depuis septembre 2016. **En tant qu'exploitant agricole, n'hésitez pas à vous inscrire dans ce dispositif basé sur le volontariat, qui permet un accompagnement individuel avec la structure agricole de votre choix :** la CAVAC, la Chambre d'agriculture, le CERFRANCE, le Groupement des Agriculteurs Biologiques et le GRAPEA. L'Union des CUMA des Pays de la Loire participe quant à elle aux actions collectives. Des actions complémentaires (plantation et gestion de haies, création et restauration de mares, soutien financier aux investissements) sont proposées par Vendée Eau et la Commission Locale de l'Eau.

Animation agricole sur l'abreuvement et la gestion des bords de cours d'eau, le 7 octobre, au GAEC RABILLÉ à COMMEQUIERS



En complément des aides apportées pour les aménagements d'abreuvoirs et la pose de clôtures, la Commission Locale de l'Eau a proposé une information sur l'abreuvement à destination des exploitants agricoles.

Le but de la demi-journée ? Proposer des solutions concrètes aux éleveurs pour assurer la sécurité sanitaire de l'abreuvement et l'entretien des bords de cours d'eau par des moyens adaptés.



Utilisation d'une pompe de prairie

Cette journée a été animée par la Chambre d'agriculture, l'Union des CUMA des Pays de la Loire et le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Maurice BARANGER, du GAEC Le Moulin des Vignes, a également présenté le broyeur sous clôture utilisé pour l'entretien de la végétation.

L'aménagement d'abreuvoirs et la pose de clôtures peuvent être financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire sous certaines conditions. Les exploitants intéressés par la mise en place de ces aménagements et/ou l'acquisition de broyeur sous clôture (finançable à hauteur de 40 %), peuvent contacter la Commission Locale de l'Eau.

Daniel RABILLÉ, chez qui s'est déroulée l'animation, a présenté le système mis en place sur son exploitation.



"J'utilise des pompes de prairie depuis environ 15 ans, en secteur de marais, qui sont alimentées soit par la rivière, les fossés de marais ou par les mares. La pose de la pompe est effectuée à même le sol et une clôture électrique est également installée sur le pourtour de la parcelle pour limiter le piétinement des berges. C'est une action simple à mettre en place et le dispositif est facile à déplacer".



Présentation d'un broyeur sous clôture

Journée technique "zéro phyto" pour les collectivités, le 2 décembre à AIZENAY

Agents et élus des 37 communes du bassin versant se sont retrouvés à Aizenay, pour échanger sur le "zéro phyto".

Au 1^{er} janvier 2017, le "zéro phyto" est de rigueur sur l'ensemble des espaces publics tels que les espaces verts, lieux de promenades, forêts et voiries ouverts au public. Les communes n'ont pas attendu cette loi pour agir.

Il ressort des enquêtes réalisées dans le cadre du SAGE, que 100% des communes sont dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides et **10 communes étaient déjà en "zéro phyto" en 2015, y compris pour l'entretien des cimetières et des terrains de sports.** Cette journée était organisée par la CLE, en partenariat avec Vendée Eau et le CAUE de la Vendée.



Matériel de désherbage mécanique de la commune d'Aizenay

Pour en savoir plus sur nos actions et travaux **rendez-vous sur www.vie-jaunay.com** Rubrique "Comment"





Dossier en images

Travaux 2016 - Objectif : De la vie dans les cours d'eau !

Les travaux ont visé à restaurer une dynamique d'écoulement des eaux et à retrouver des habitats diversifiés.

Qui réalise ces travaux ?

- 1, 2, 3 : Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- 4, 5 : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie
- 6, 7 : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée du Jaunay

Restauration des marais



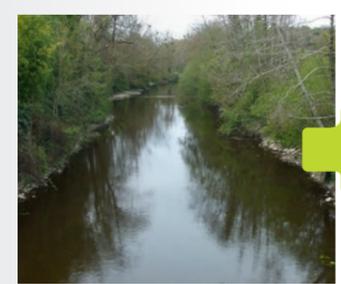
1
Marais de Soullans, de Notre-Dame-de-Riez et de Saint-Hilaire-de-Riez
 Curage des fossés de marais d'intérêt collectif



2
Marais du Jaunay et du Gué Gorand
 Arrachage manuel des plantes aquatiques exotiques envahissantes

Des actions de lutte contre les plantes exotiques envahissantes ont également été menées par la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Jussie sur le lac du Gué-Gorand) et la commune de Saint-Hilaire-de-Riez (Baccharis et herbe de la pampa dans les marais salés).
 Le Syndicat Mixte poursuit chaque année le piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles, ragondins et rats musqués, sur le secteur aval. Un agent est chargé du piégeage et de la coordination d'un réseau de 80 piégeurs volontaires.

Amélioration de la continuité écologique et renaturation* de cours d'eau



3
La Vie à Apremont
Site de Gourgeau
 Renaturation de la Vie par reméandrage*, création de banquettes à hélophytes* et apport de matériaux en accompagnement de l'effacement de la chaussée située en aval



5
La Vie au Poiré-sur-Vie
Site de la Planche du Gravier
 Aménagement du passage à gué par le remplacement des buses par deux ponts-cadres et arasement* du seuil amont



6
Le Jaunay à Beaulieu-sous-la-Roche
 Suppression d'un petit seuil (3 autres seuils sans usage ont été supprimés)



7
Le Jaunay à La Chapelle-Hermier et Martinet
Site de la Reveillère
 Arasement de la chaussée et aménagement d'un lit préférentiel dans l'ancien canal d'amenée du moulin.



Restauration de la ripisylve



- 3
- 4
- 5
- 6

Restauration de la végétation des berges
 La Vie à Apremont et au Poiré-sur-Vie, La Petite Boulogne à Palluau, Saint-Paul-Mont-Penit et Saint-Étienne-du-Bois, Le Jaunay à Beaulieu-sous-la-Roche

La question de Lulu C'est quoi la ripisylve* ?

Étymologiquement, ripisylve signifie "ripa", la rive et "sylva" la forêt. La ripisylve est une formation linéaire d'arbres et arbustes en bordure de rivière ou de cours d'eau. Elle est composée d'arbres tels que l'aulne (dit vergne), le frêne, le saule mais aussi d'arbustes et de plantes hélophytes* (iris des marais, massette, roseaux...).

- La ripisylve présente un intérêt :
- **environnemental** : fixation des berges, épuration et régulation des eaux, lieu d'abri, de déplacement (corridor biologique) et de reproduction pour la faune aquatique et terrestre.
 - **économique** : récolte possible de bois d'œuvre, production de bois de chauffage.
 - **social** : diversification du paysage ; amélioration du caractère touristique des sites.



Pourquoi entretenir ce milieu naturel ?

Sans entretien, la ripisylve remplit moins efficacement ses fonctions. Mais surtout, elle peut engendrer de nombreux problèmes sur le plan de la qualité des eaux et de la sécurité des riverains.

Qui est responsable ?

Le code de l'environnement dans son article L. 215-14 indique que le propriétaire riverain est tenu à l'entretien de la rive. Cependant, cet entretien n'étant pas toujours réalisé, les collectivités peuvent prendre en charge des travaux de restauration dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général.

En quoi consistent les travaux ?

Sur le bassin versant Vie et Jaunay, les travaux ont consisté en un élagage des branches et abattage sélectif des arbres afin de favoriser la régénération et la diversification de la végétation. Le débardage* des arbres s'est fait sur la Vie et la Petite Boulogne par traction animale. Les arbres sont ensuite débités et mis à la disposition des riverains qui le souhaitent. Les branchages sont broyés et utilisés comme paillage.

* : voir Le dico du SAGE en dernière page

Zoom sur...

L'association syndicale des marais du Jaunay et du Gué Gorand

Les marais du Jaunay et du Gué Gorand, d'une superficie de 570 ha, sont situés sur les communes de Brétignolles-sur-Mer, La Chaize-Giraud, L'Aiguillon-sur-Vie, Givrand et Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

L'association syndicale des marais du Jaunay et du Gué Gorand, qui regroupe l'ensemble des propriétaires de parcelles de marais, et le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay coopèrent afin d'entretenir les canaux de marais, les ouvrages hydrauliques et d'améliorer la qualité de l'eau.

Maxime CHIRON a exercé la fonction de Président de l'association de 1977 à 2016. Il a fortement œuvré à la mise en place d'actions pour entretenir et maintenir en bon état le réseau hydraulique du marais et les usages associés (protections de berges, gestion des ouvrages hydrauliques, lutte contre les plantes invasives, automatisation des écluses du Jaunay...).

Bernard VINCENT lui succède désormais.

Maxime CHIRON a été vivement remercié pour son engagement en faveur du marais par Jean-Claude MERCERON et Hervé BESSONNET, à l'issue du Comité syndical qui s'est tenu à L'Aiguillon-sur-Vie le 25 novembre 2016.

Il a rappelé à cette occasion quelques anecdotes :

- l'éclusier, René CHIRON, qui l'année 2002, s'était levé 200 fois la nuit pour manœuvrer les écluses du Jaunay. L'automatisation des écluses réalisée par le Syndicat Mixte a ensuite permis, après quelques réglages, de faciliter la gestion des niveaux d'eau.
- l'invasion du marais par la Jussie, qui avait bloqué les bateaux lors d'une visite des élus. Plusieurs techniques ont été utilisées à l'époque : traitement chimique qui n'a pas fonctionné car les plantes repoussaient, bateau faucardeur qui avait pour conséquence de produire des boutures et arrachage mécanique avec le Syndicat Mixte, qui a été réalisé sur 100 km de rivière et de fossés. Cette dernière technique s'est avérée efficace et a permis à ce jour, et avec l'aide du personnel du Syndicat Mixte et de l'association d'insertion ASFODEL, une maîtrise à 95 % du marais.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.vie-jaunay.com
Rubrique "Qui / Les associations syndicales de marais"



Maxime Chiron, au centre, entouré de Hervé Bessonnet et Jean-Claude Merceron.

Le Dico du SAGE

Arasement : réduction de la hauteur de chute d'un seuil ou d'un ouvrage.

CLE : Commission Locale de l'Eau.

CRBV : Contrat Régional de Bassin Versant.

CT : Contrat Territorial.

Débardage : opération qui consiste à transporter les arbres du lieu de coupe jusqu'à l'endroit où les arbres seront coupés en billes.

Hélophyte : plante semi-aquatique dont l'appareil végétatif et reproducteur est totalement aérien et dont les racines ou rhizomes se développent dans la vase ou dans une terre gorgée d'eau.

Reméandrage : technique consistant à allonger le tracé et à réduire la pente d'un cours d'eau pour rendre sa morphologie plus sinueuse et lui faire ainsi retrouver ses fonctions hydrobiologiques.

Renaturation : opération d'aménagement ou de gestion consistant à restaurer le "bon" état écologique et paysager de sites.

Ripisylve : végétation des bords de cours d'eau.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

SMMVLJ : Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

